



RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'ÉTAT EN FRANCHE-COMTÉ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ



ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan d'activité 2014 de l'État en Franche-Comté.

Au-delà de l'action quotidienne de l'ensemble des agents des services régionaux et départementaux, régulièrement saluée par les collectivités, les entreprises et les citoyens, ce bilan rappelle que l'année 2014 a été particulièrement riche dans la mise en œuvre en Franche-Comté des chantiers gouvernementaux.

Ainsi, le pacte de responsabilité et de solidarité permet d'accélérer les créations d'emplois. En 2014, 16 000 entreprises franc-comtoises ont ainsi bénéficié du CICE, le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi ; cela représente un effort de l'État de 80 M€.

Simplifier la vie des entreprises concourt également à améliorer la compétitivité des entreprises. Les services de l'État en Franche-Comté se sont mobilisés pour mener, avec succès, deux expérimentations de simplification des démarches administratives des entreprises dans le domaine des installations classées.

Le retour à l'emploi est une priorité nationale et la Franche-Comté y contribue avec de très bons résultats. En effet 62% des jeunes franc-comtois (contre 37% au niveau national) sortant de contrats d'avenir sont en CDI, CDD de plus de 6 mois ou en formation. Et 59% des demandeurs d'emploi qui ont suivi des formations dans les secteurs confrontés à des difficultés de recrutement sont en emploi.

La Franche-Comté bénéficie également de la mise en œuvre, adaptée aux spécificités de ses territoires, de plans et programmes nationaux couvrant des domaines très variés comme le programme d'investissements d'avenir (PIA), les réseaux d'éducation prioritaire, le plan national "Priorité jeunesse", le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le plan France très haut débit ou encore les appels à projets transports collectifs et mobilité durable.

Par ailleurs, grâce au soutien de l'État, des projets structurants ont été réalisés dans le domaine de la recherche, du sport, du numérique, de la protection de la biodiversité, de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, du tourisme... L'État est également intervenu, en sa qualité de maître d'ouvrage, pour moderniser le réseau de routes nationales.

Enfin, à l'heure où ce document est mis sous presse, ce regard sur l'année 2014 ne peut que s'accompagner d'une vision sur les premiers mois de l'année 2015, particulièrement avec les dramatiques événements du mois de janvier qui ont si fortement frappé notre pays et avec l'exceptionnelle réaction populaire qui a suivi. Le Président de la République et le Gouvernement ont mis en place les fondements d'une solidarité nationale renforcée avec le plan Égalité et Citoyenneté : la République en actes, et auquel la Franche-Comté a déjà commencé à contribuer.

L'année 2015 est également celle de la préparation de l'avenir de nos territoires avec la signature des contrats de plan État - Région 2015 - 2020 et avec la création, au 1^{er} janvier 2016, de sept nouvelles régions fusionnées. Je ne doute pas que la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté dans un contexte européen et mondial qui crée des opportunités à saisir dans de nombreux domaines, offrira la possibilité d'une action publique plus efficiente pour en bénéficier et favoriser le développement durable pour les populations, les territoires et les entreprises.

Stéphane FRATTACCI

Préfet de la région Franche-Comté,
Préfet du Doubs

SOMMAIRE

3 SOUTENIR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6 ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ : LA RÉPUBLIQUE EN ACTES EN FRANCHE-COMTÉ

10 CONTRIBUER À L'EXCELLENCE RÉGIONALE AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

12 SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

15 SE DÉPLACER AU TRAVERS DE LA FRANCHE-COMTÉ

17 ACCROÎTRE L'ATOUT DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

18 L'ACTION DE L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES FRANCS-COMTOIS

22 EFFICACITÉ ET PERFORMANCE DE L'ÉTAT ; ACCOMPAGNEMENT DES RÉFORMES



Le Pacte de responsabilité et de solidarité en Franche-Comté

Lancé par le Président de la République en janvier 2014, le pacte de responsabilité et de solidarité vise à accélérer les créations d'emplois dans les entreprises et à augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes, avec une baisse d'impôts pour les personnes qui gagnent moins de 1250 € nets par mois. Ce pacte s'inscrit dans la continuité des différents chantiers du Gouvernement pour soutenir l'emploi et préparer l'avenir. En juin 2014, 9 réunions d'information ont été organisées en direction des entreprises dans les 4 départements francs-comtois.

Baisser le coût du travail

16 000 entreprises franc-comtoises ont bénéficié du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) en 2014 pour un montant total de 80 M€. Cela représente une baisse du coût du travail de 6 % pour les salaires jusqu'à 2800 € nets par mois. Les **exonérations de charges patronales** ont bénéficié à 280 000 entreprises régionales qui représentent au total 420 M€.

Simplifier la vie des entreprises

La Franche-Comté a été parmi les premières régions de France à expérimenter les mesures innovantes de simplification des démarches administratives. En 2014, 14 dossiers d'autorisation unique et 3 certificats de projets ont été traités suivant ces nouvelles modalités, soit 25 % des dossiers expérimentaux au niveau national. Les retours favorables recueillis permettent d'envisager une généralisation de l'expérimentation de l'autorisation unique sur l'ensemble des régions à compter de mi-2015.

Soutenir l'emploi à travers les contrats aidés

La Franche-Comté connaît toujours de très bons résultats pour ce qui concerne les emplois d'avenir. Avec 1442 jeunes signataires en 2014, la région a une nouvelle fois dépassé son objectif annuel pour les emplois d'avenir. Concernant les premiers contrats d'avenir terminés en 2014, la Franche-Comté enregistre un excellent taux de retour à l'emploi : 62 % des jeunes sont en effet en CDI, CDD de plus de 6 mois ou en formation (contre 37 % au niveau national). Entre 2010 et 2014, plus de 50 000 contrats aidés ont été prescrits.



Poursuivre l'effort de formation des demandeurs d'emploi à travers les « formations prioritaires pour l'emploi »

Certains secteurs ont des difficultés à recruter, faute de candidats. En Franche-Comté, il s'agit de l'agriculture et des espaces verts, du commerce, de la vente et la grande distribution, de la construction et du BTP, de l'hôtellerie et restauration, des loisirs, de l'installation et la maintenance, de la santé et l'action sociale, du transport et de la logistique, des métiers support à l'entreprise, de la métallurgie, de l'agroalimentaire, du luxe, de la maroquinerie. Des formations sont mises en place à destination des demandeurs d'emploi. Ils ont été 2 930 en 2014 à en bénéficier. À l'issue de leur formation, 59 % des personnes formées sont en emploi ou sont inscrites à Pôle Emploi tout en exerçant une activité réduite.

Soutenir le développement et l'innovation des entreprises avec la banque publique d'investissement BPI France

En 2014, 1 770 entreprises franc-comtoises ont été soutenues par BPI France

à hauteur de 253 M€ permettant de mobiliser 545 M€ de financements publics et privés au bénéfice des projets des entreprises bénéficiaires. 103 projets d'innovation ont été soutenus.

Inciter les PME à innover avec le crédit d'impôt innovation

Le crédit d'impôt innovation finance à hauteur de 20 % sur les dépenses conception de prototypes ou d'installation pilote de nouveaux produits. Avec le crédit d'impôt recherche, ces mesures ont représenté près de 16 millions d'euros en 2014 pour la Franche-Comté.



L'État intervient comme médiateur des relations inter-entreprises et des marchés publics

Près de 1 500 cas de médiation sont traités par an par des médiateurs nationaux et régionaux. En Franche-Comté, la médiation régionale a été saisie à 6 reprises (2 en relations inter-entreprises et 4 en matière de marchés publics) pour des motifs divers : délais de paiement, prestation non conforme au contrat, absence de motivation de la décision de rejet de l'offre du candidat à un marché public, non-respect de l'obligation d'allotissement. Afin de rassurer les entreprises qui craignent des représailles de leurs partenaires commerciaux en cas de saisine, l'État a renforcé sa communication sur les avantages du recours à la médiation, notamment lors de la venue du médiateur national le 5 novembre à Besançon de la première signature par une entreprise franc-comtoise de la Charte Relations Fournisseur Responsable (PARKÉON, société bisontine).



COMMISSARIAT AU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Depuis juillet 2012, le Commissaire au redressement productif (CRP) intervient auprès d'entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles mais surmontables : perte de marchés, difficultés de financement, attaque frauduleuse, conflit social, procédures collectives, etc. Le CRP travaille avec les mandataires de justice, les tribunaux de commerce, les experts-comptables et les banques afin de proposer des solutions sur-mesure, confidentielles et extra-judiciaires. Placé sous l'autorité du Préfet de Région, il anime une cellule régionale de veille et d'alerte précoce composée des principaux services ou opérateurs de l'État, en partenariat avec le Conseil Régional, afin d'assurer le suivi des plans d'actions.

En 2014, la préservation de l'emploi industriel est à la hauteur des indicateurs nationaux avec **36 dossiers traités concernant 2 350 emplois dont 1 950 sauvagardés. Depuis 2012, 113 dossiers ont été suivis en Franche-Comté concernant 6 900 emplois dont 5 900 préservés.** Les entreprises accompagnées présentent des enjeux importants de sécurisation de la filière automobile, mais sont aussi le reflet d'un tissu industriel hétérogène au niveau régional (ameublement, lunetterie, plasturgie, jouets et horlogerie). Aux côtés du médiateur des relations inter-entreprises, le CRP participe à la restauration de la confiance entre les acteurs du monde économique.

Former plutôt que chômer : l'État sécurise les parcours professionnels

Mise en place en janvier 2009, au plus fort de la crise, par l'État, la Région et les Partenaires sociaux, la sécurisation des parcours professionnels est une réponse pour les entreprises qui connaissent une sous-activité temporaire. Un guichet unique, qui mobilise tous les dispositifs existants, étudie de façon conjointe, en un même lieu, les dossiers des entreprises concernées. Un plan de formation est alors mis en place pour renforcer les compétences des salariés des entreprises en chômage partiel, ou en mutation.

En 6 ans, de 2009 à 2014, **233 entreprises** ont pu en bénéficier, représentant 27 000 salariés, et deux actions collectives ont été menées : les commerces de Besançon dans le cadre des travaux du Tramway et le BTP (en baisse d'activité en 2014).

Ainsi, **20 M€ de financements** ont été mobilisés pour soutenir à 70 % des actions de formation des salariés.

Par ailleurs, l'État subventionne des missions d'accompagnement des salariés et des entreprises en mutation. Pendant 8 mois, les salariés en fin de CDD et de mission d'intérim sont accompagnés par une plate-forme de mobilité et de transition professionnelles. L'objectif est de sécuriser leurs parcours professionnels en conciliant les projets professionnels individuels et les problématiques des territoires. Les salariés précaires en reconversion ou en reclassement bénéficient d'une prestation individuelle de 9h. En 2014, 54 salariés en fin de contrats courts ont été accompagnés par une plate-forme et 107 salariés dans 15 entreprises ont bénéficié de la prestation d'appui au repositionnement. Enfin, 185 personnes issues du milieu protégé ou de l'insertion se sont vues octroyer une attestation de reconnaissance de leurs savoir-faire professionnels.



16 réseaux d'éducation prioritaire en Franche-Comté pour la réussite scolaire des élèves les plus défavorisés

À la suite de travaux menés en 2014, l'académie de Besançon comptera à la rentrée 2015, 16 réseaux d'éducation prioritaire (REP), dont 4 REP+, pour les sites les plus en difficulté.

Deux collèges jurassiens (Pierre Hyacinthe Cazeaux à Morez et Pierre Vernotte à Moirans-en-Montagne) sortent de l'éducation prioritaire, mais conservent les dispositifs dont ils bénéficiaient pour trois ans. Deux collèges du Nord Franche-Comté (Jouffroy d'Abbans de Sochaux et Léonard de Vinci de Belfort) entrent dans le réseau d'éducation prioritaire en devenant REP.

Les mesures en faveur des élèves et des familles sont les suivantes :

- ◆ dans les écoles :
 - la scolarisation des moins de 3 ans, élément déterminant à la réussite des enfants issus des familles socialement défavorisées ;
 - la mise en œuvre du dispositif « plus de maîtres que de classes ».
- ◆ dans les collèges :
 - un accompagnement continu jusqu'à la fin des cours pour les élèves de 6^e ;
 - l'extension du dispositif D'COL dans tous les collèges, dispositif numérique innovant de soutien individualisé en français, mathématiques et anglais ;
 - une institutionnalisation de l'accueil des parents via un fléchage de locaux adaptés, la mise en place de nouveaux protocoles pour aider les parents à saisir les enjeux de l'école et son fonctionnement pour mieux soutenir leurs enfants dans leur scolarité.

Les mesures en faveur des professeurs :

- ◆ la formation continue devient prioritaire

pour répondre, au sein de chaque réseau, aux problématiques identifiées et définies par les équipes ;

- ◆ dans les REP+, les enseignants bénéficient d'une décharge de cours pour se former et travailler ensemble dans le sens de l'innovation pédagogique au service de la réussite des élèves (1 h ½ par semaine en collège et 18 ½ journées par an dans le 1^{er} degré) ;
- ◆ les indemnités des enseignants qui sont actuellement de 1 156€/an sont revalorisées à hauteur de 50 % en REP et 100 % en REP+ ;
- ◆ les coordonnateurs de réseau (REP et REP+) et les professeurs référents (REP+) se verront attribuer une nouvelle indemnité corrélée à leur fonction.

Des actions concrètes au bénéfice des jeunes

En déclinaison du plan national « Priorité jeunesse », le Préfet de région avait fixé en 2013 une feuille de route en 20 actions prioritaires. Exemples de réalisation en 2014 :

- ◆ lutte contre les inégalités et les discriminations avec « Au fil de l'histoire » : en étudiant un évènement historique emblématique de la lutte contre les discriminations sur les thèmes **des discriminations par l'origine, le sexe, le handicap, l'appartenance ou la non-appartenance vraie ou supposée à une religion**, des jeunes collégiens et lycéens analysent l'évènement, son contexte et ses avancées en matière de défense des droits de l'homme et d'égalité. Accompagnés de leur professeur et/



ou d'intervenants spécialisés, un travail de restitution artistique sera construit autour de l'histoire de la lutte contre les discriminations.

- ◆ la garantie jeunes se met en place ; elle associe un accompagnement social des jeunes en difficulté à une garantie de ressources équivalentes au RSA. Un appel à candidature de territoire a été lancé pour expérimentation en 2015.

◆ en ce qui concerne le logement : une commission hébergement accès au logement au sein du comité régional de l'habitat a été créée pour favoriser et sensibiliser aux difficultés d'accès au logement. Une offre de logement innovante a été mise en œuvre pour les jeunes en errance avec des chiens, en lien avec le plan « lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ».

- ◆ alimentation – santé : un groupe de travail spécifique « alimentation des jeunes » s'est constitué avec un module pédagogique pour la formation-qualification des professionnels. Des actions nouvelles ont été développées en matière d'éducation à la sexualité, notamment pour le public handicapé, et avec l'extension des actions de



Priorité Jeunesse

prévention du suicide. La Charte étudiante pour les soirées festives est signée, des forums « prévention alcool, tabac » se sont organisés, ainsi que l'opération « Besançon ville capitale régionale le jeudi soir, soirée festive sans alcool ».

Tous en SCène :
« Bouge ton civisme »
pour valoriser
l'engagement des jeunes

Un groupe de volontaires "ambassadeurs du Service civique" a mis en place des actions d'information et de sensibilisation dans chaque département et notamment dans les lycées de Belfort, Besançon, Dole, Lons-le-Saunier, Montbéliard et Vesoul. Soutenu par l'État il a créé le projet « Tous en SCène » pour valoriser l'engagement des jeunes en Franche-Comté. Organisé à Besançon en mai 2014, cet



événement a permis de favoriser la mixité des publics et de communiquer sur le dispositif et les différentes formes d'engagement.

Lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : faciliter l'accès aux droits et aux soins des plus fragiles

Par exemple, dans le Doubs, pour accompagner les personnes vulnérables et éviter les situations de non-recours aux droits et aux soins, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a déployé 59 actions qui portent sur les droits couverture maladie universelle et complémentaire (CMUC) et l'Aide à la complémentaire Santé (ACS), les Indemnités Journalières Maladie (intérimaires multi-employeurs, sans activité) et les remboursements de soins. Un large partenariat est nécessaire : Service Social

SERVICE CIVIQUE
DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

Hôpital, CCAS des principales villes de Franche-Comté, Associations d'insertion (Intermed, Le Refuge...), Structures UDAF, FNATH, ... Services des départements (ASE), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Services Pénitentiaires (SPIP), Écrivains Publics, Mutuelles Étudiantes, certains établissements (CFA), ...

SECURITE SOCIALE

l'Assurance Maladie

Lutte contre le gaspillage alimentaire : un exemple concret d'action soutenue par l'État

Le centre hospitalier de Belfort - Montbéliard et la Fondation Armée du Salut (FADS), qui gère les dispositifs de veille sociale, d'hébergement et d'insertion des populations vulnérables dans le Territoire de Belfort, ont conclu une convention afin que le surplus alimentaire, produit par les cuisines centrales (soit 2% de la production) puisse être réorienté vers des populations précaires. Les salariés de la FADS récupèrent en milieu d'après-midi, les jours ouvrables, les repas qui seront périmés à 24 h. En début de soirée, ces plats sont distribués aux personnes hébergées à l'abri de nuit géré par la Fondation. Cette population, la plus marginale, bénéficie au moins une fois par jour de repas équilibrés et de qualité, prêt à être consommés, qui, sinon, auraient été détruits. En moyenne, cela représente plus de 20 repas par jour.

Accès au logement des personnes vulnérables : faire connaître l'intermédiation locative

L'État et la Fapil (Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement) ont organisé à Besançon, les 11 et 12 juin 2014, une rencontre régionale sur le thème de l'intermédiation locative afin de sensibiliser les

acteurs francs-comtois et susciter l'émergence de projets.

Dans le Jura, 50 logements privés ont pu être mobilisés. Dans le Doubs, l'État a financé l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) pour le développement d'une

action de modélisation des conditions de réussite pour l'accès au logement des personnes défavorisées dans le parc privé. En Haute-Saône, le dispositif de baux glissants a été étendu sur la ville d'Héricourt, avec l'ouverture de deux logements.

Mise en œuvre concrète du plan régional sport, santé, bien-être

Adopté en 2013, ce plan prévoit 17 fiches-actions dont certaines ont déjà porté leurs fruits en 2014 :

◆ Le « parcours d'accompagnement sportif pour la santé » (PASS), dispositif passerelle entre le milieu médical et le secteur sportif, a été déployé à destination des malades chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, surpoids).

◆ 13 éducateurs sportifs ont été formés pour encadrer des personnes atteintes de pathologies chroniques dans leurs séances d'activité physique et sportive (APS).

◆ 230 personnes ont été accompagnées dans leur reprise d'APS, 60 créneaux proposés sur 13 sites, dans les 4 départements. Les résultats sont significatifs aussi bien sur le plan physique que mental et social.

ACTIVITÉS PHYSIQUES PROPOSÉES DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT SPORTIF POUR LA SANTÉ



Connaître pour agir : l'accessibilité des handicapés dans des salles multisports

L'État, en partenariat avec le mouvement sportif, a réalisé un état des lieux de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap physique, sensoriel, mental et psychique, des salles multisports de Franche-Comté.

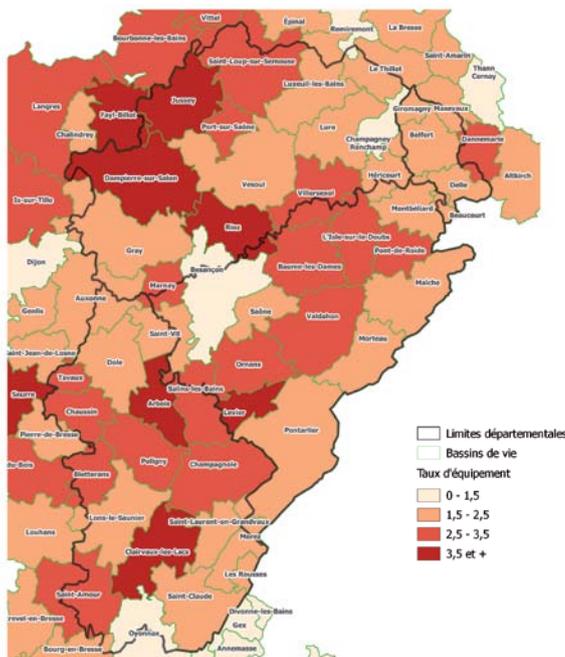
Cette étude a notamment montré qu'aucune des 330 salles multisports ne présente l'intégralité des conditions minimales d'accessibilité en direction des personnes handicapées ; néanmoins, 233 sont partiellement accessibles, soit 68% du parc régional. Les services de l'État et le mouvement sportif franc-comtois disposent désormais, avec cette étude, d'un outil pratique pour informer et sensibiliser les collectivités territoriales à cette question.



Pour consulter cette étude :
http://www.franche-comte.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/RES_HANDICAP.pdf

Répondre aux besoins en équipements sportifs

5 projets vont pouvoir être réalisés grâce au soutien de l'État : la création d'une salle multisports sur la commune de Citers (Haute-Saône), la mise en accessibilité du gymnase de Rougemont (Doubs), l'achat d'un véhicule par la ligue sport adapté et la mise en accessibilité de la piscine du centre Pierre Croppet, à Besançon (Doubs).



TAUX D'ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS (POUR 1 000
HABITANTS)
(BASSINS DE NATATION,
TERRAINS DE GRANDS JEUX,
STADES D'ATHLÉTISME,
GYMNASES)



Lutte contre le travail illégal dans le transport

En 2014, l'État a réalisé 544 opérations de contrôle en bordure de route (dont 82 effectuées la nuit ou le week-end) et 57 entreprises ont été contrôlées.

Une dizaine d'enquêtes ont été menées, en étroite collaboration avec la gendarmerie, la police, les douanes, l'inspection du travail, les services fiscaux et l'URSSAF. Ces enquêtes ont permis de poursuivre plusieurs personnes morales et physiques devant les juridictions pénales. Elles ont également donné lieu à la notification de redressements sociaux et fiscaux de plusieurs millions d'euros, avec des recours à des saisies patrimoniales pour recouvrer une partie des sommes dues.

Décrypter les stéréotypes de genres dans les médias

Les stéréotypes sexués se construisent et s'apprennent très tôt, dans tous les lieux de socialisation. Ils sont si intériorisés qu'ils fonctionnent comme des «prêts-à-penser»... Les lycéens élus du CAVL (conseil académique de la vie lycéenne) ont été initiateurs d'un appel à projets sur l'égalité filles-garçons, en partenariat entre le Rectorat, le Conseil régional de Franche-Comté et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE). 9 lycéens y ont participé. Certains projets ont été réalisés en lien avec les programmes ou en interdisciplinarité, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Les Conseils de vie lycéenne (CVL) et les Maisons des lycéens (MDL) se sont également emparés du thème. Les affiches réalisées ont été regroupées dans **une exposition intitulée «Regards sur l'égalité»**. Un **livret, présentant une sélection de dix affiches commentées**, fruit de leurs réflexions est proposé comme **support pédagogique**.

CONTRIBUER À L'EXCELLENCE RÉGIONALE AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La Franche-Comté mobilisée pour contribuer à la French Tech

À l'initiative de l'État, la marque French Tech a été créée fin 2013 pour favoriser l'émergence de start-up à succès pour générer de la valeur économique et des emplois. Elle repose sur 3 axes :

◆ **Fédérer** : « La French Tech », emblème de tous les acteurs français de la scène tech, est aussi associée à une démarche de labellisation d'écosystèmes remarquables en régions, appelés « Métropoles French Tech ».

◆ **Accélérer** : Un fonds d'investissement de 200 millions d'euros, géré par Bpifrance, cofinancera, à partir de 2015, des accélérateurs de start-up privés.

◆ **Rayonner** : 15 millions d'euros seront investis à partir de 2015 pour renforcer l'attractivité de la French Tech à l'international.

L'État en région a suscité et accompagné des candidatures en leur fournissant notamment des exemples de bonnes pratiques, en leur relayant les directives nationales et en constituant un relais vers la mission French Tech.



Chrono-Environnement

Une recherche de niveau international grâce à des infrastructures respectueuses de l'environnement et économes en consommation énergétique, soutenues par l'État



TEMIS Sciences

2014 a été marquée par la livraison de **TEMIS Sciences**, un ensemble immobilier constitué de 5 300 m² de locaux de recherche pour rassembler une partie des équipes de FEMTO-ST, le 3^e laboratoire CNRS de France, et une extension de 800 m² de salle blanche afin d'accélérer l'innovation en micro et nanotechnologies dans l'une des 6 centrales nationales dédiées.

La Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement sera située sur le site de l'Arsenal à Besançon. Les travaux ont démarré avec la rénovation d'un bâtiment de 2 200 m² et la pose de la première pierre de la nouvelle salle de conférence de 470 m².

De nouveaux bâtiments dédiés à la recherche d'excellence régionale viennent conforter le potentiel des chercheurs de



Nouveau pôle agroalimentaire au centre INRA

L'UFC, l'UTBM et de l'ENILBIO : 3 100 m² rassemblent désormais sur un seul site à Besançon les équipes du laboratoire Chrono-Environnement pour une meilleure compréhension des interactions entre l'homme et son environnement ; 2 600 m² ont été aménagés à Belfort pour la future pile à combustible avec des applications dans l'énergie et les transports ; la construction du nouveau pôle agroalimentaire de 1 600 m² au centre INRA de Poligny a démarré.

L'État a contribué par ailleurs à la mise en place d'équipements de pointe dans les plate-formes technologiques accessibles aux PME, aux ETI et aux grands groupes, dans les secteurs des microtechniques, avec la plate-forme Miphysto, dans celui de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée avec la plate-forme Edim à Montbéliard, en santé avec des équipements de pointe en ingénierie tissulaire et cellulaire pour l'Établissement Français du Sang et l'INSERM à Besançon.

Rapprochements entre les opérateurs universitaires de l'État en Franche-Comté et en Bourgogne

2014 a été marquée par la signature des statuts de la Communauté d'Universités et d'Établissements, COMUE-BFC, qui a choisi d'avoir son siège à Besançon. Un nouvel élan pour l'innovation a été donné par la SATT, société d'accélération de transfert de technologies, avec le financement de 6 projets ambitieux. Les moyens ont été renforcés pour une sensibilisation accrue des étudiants à l'entrepreneuriat grâce au label national PEPITE-BFC.



Investissements d'Avenir nouvelle génération

Après la période d'investissement dans les infrastructures, la priorité est aujourd'hui redonnée aux projets de recherche eux-mêmes. Le projet structurant I-SITE BFC est, à ce titre, emblématique de cette nouvelle politique qui vise, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, à porter au plus haut niveau international l'excellence de recherche commune aux 2 régions Bourgogne et Franche-Comté dans trois thématiques prioritaires : les matériaux avancés et systèmes intelligents ; les territoires, leur environnement et les aliments et, enfin, la médecine personnalisée.



Des start-up exemplaires nées grâce à l'incubateur

◆ Crystal Device Technology, créée en juin 2011 par un doctorant en optique photonique, est spécialisée dans la fabrication de micro-composants. La société développe une technologie qui permet de créer des composants 40 fois plus petits et consommant dix fois moins d'énergie que les composants actuels. Ces composants, transformant les signaux électriques en signaux optiques, s'insèrent dans des technologies de pointe telles que la fibre optique, les antennes et radars, les lasers, la téléphonie, les systèmes embarqués, ...

◆ VARIPOWER a été fondée en juin 2011 par 3 jeunes ingénieurs issus de l'ENSMM. Ils ont mis au point un variateur mécanique qui fait disparaître les à-coups lors des passages de rapport. En permettant de sélectionner le rapport optimal en continu, le variateur fait

fonctionner le moteur à son meilleur rendement. Première application pour cette innovation : le VTT. Ce dispositif breveté offre d'importantes possibilités dans l'automobile, les machines industrielles, les éoliennes, les transports.

◆ Percipio Robotics a été créée en février 2011 par un ingénieur sorti de l'ENSMM. Après avoir mis au point une micropince capable de manipuler des objets de très petite taille, à des cadences rapides et avec une extrême précision, le dirigeant finalise un robot qui devrait révolutionner le travail quotidien des horlogers. De la taille d'une imprimante, ce robot est relié par Wi-Fi à une tablette PC et l'horloger le pilote au doigt et à l'œil, comme dans un jeu vidéo. Il permet d'accélérer les cadences de manipulation et d'assemblage de toutes sortes d'objets de petite taille : pierres précieuses, composants de rouages, de rotor, de systèmes optiques et, bien sûr, de l'horlogerie.

Sensibiliser les professionnels à la rénovation énergétique des logements anciens

Les logements anciens (construits avant 1948) représentent plus du tiers du parc franc-comtois. Leur rénovation énergétique nécessite un traitement technique adapté qu'il faut conjuguer avec d'autres enjeux, comme ceux de la qualité de l'air intérieur et de la prise en compte de l'architecture. Par ailleurs, un des enjeux prioritaires du Plan Bâtiment Durable de l'État et de la Région est de mobiliser les professionnels. C'est l'objectif de la journée technique, organisée par l'État et le Pôle Énergie d'Héricourt le 2 juillet 2014, au Musée des Maisons Comtoises de Nancray. Plus de 200 acteurs ont échangé sur les sujets de l'articulation entre rénovation des bâtiments anciens et pré-

servation du patrimoine, de la gestion de l'humidité dans les parois ou encore du traitement des pathologies.

Soutien de l'État au projet de chaufferie biomasse à Novillars

Le projet de chaufferie biomasse de Novillars est lauréat de l'appel d'offres lancé par l'État pour soutenir cette technologie via la mise en place d'un tarif d'achat préférentiel pour l'électricité produite. Porté par la société COGENERATION BIOMASSE DE NOVILLARS (CBN), le projet comporte une chaufferie alimentée uniquement à partir de bois broyé sur place. Elle produira de l'électricité avec une puissance électrique de 16 Mwe et de la vapeur d'eau, avec une

puissance thermique de 40 Mwth). Elle alimentera la papeterie GEMDOUBS de Novillars qui nécessite de très importantes quantités de vapeur d'eau pour son procédé industriel.

GEMDOUBS, qui emploie 60 personnes, recycle 80 000 tonnes de consommation d'emballages en carton recyclé, dont plus de 80% proviennent de Franche-Comté. Elle consomme actuellement 126 GWh de gaz par an, essentiellement pour fabriquer cette vapeur d'eau. Ce poste de dépense est le deuxième de cette entreprise, après celui de la matière première. Le projet de CBN est donc une opportunité importante en termes de compétitivité.

La construction de la chaufferie emploiera, selon ses phases, entre 80 à 150 personnes pendant environ 2 ans. 15 à 20 emplois seront créés pour son exploitation.

60 tourbières seront restaurées dans le massif du Jura

Les tourbières sont reconnues pour leurs mécanismes naturels qui leur permettent de retenir l'eau, d'être des banques d'information sur le passé, de stocker du carbone et d'être le support d'une faune et d'une flore tout à fait exceptionnelles, tout en contribuant à améliorer la résilience de ces milieux aux phénomènes de changement climatique.

Depuis de nombreuses années, des opérations innovantes et exemplaires de restauration des milieux aquatiques et des milieux humides ont été conduites dans le massif du Jura ; elles ont d'ailleurs été lauréates du label international RAMSAR et, plus récemment, du grand prix européen Natura 2000.

Le programme européen LIFE (l'Instrument Financier pour l'Environnement) "tourbières du Jura" permet de poursuivre cette dynamique. Lancé officiellement le 29 septembre 2014 à Frasne, il a pour objectif de s'attaquer aux causes des dégradations des tourbières pour en restaurer le fonctionnement.

Plusieurs partenaires et financeurs se sont associés pour élaborer ce projet innovant qui est porté par le Conservatoire des Espaces Naturels : Parc Naturel Régional du Haut-Jura, syndicats des milieux aquatiques du Haut-Doubs et du Dessoubre, réserve nationale de Remoray, Agence de l'Eau, Région, Départements du Doubs et du Jura.

8 M€, dont 3 M€ de la part de l'État, seront nécessaires pour réaliser les travaux de cet important chantier destiné à améliorer les 60 tourbières du massif franc-comtois d'ici 2020. La labellisation de ce programme par LIFE permettra un apport de crédits européens à hauteur de plus de 4 M€.

Une meilleure connaissance des réserves en eau souterraine pour anticiper les besoins futurs en eau potable

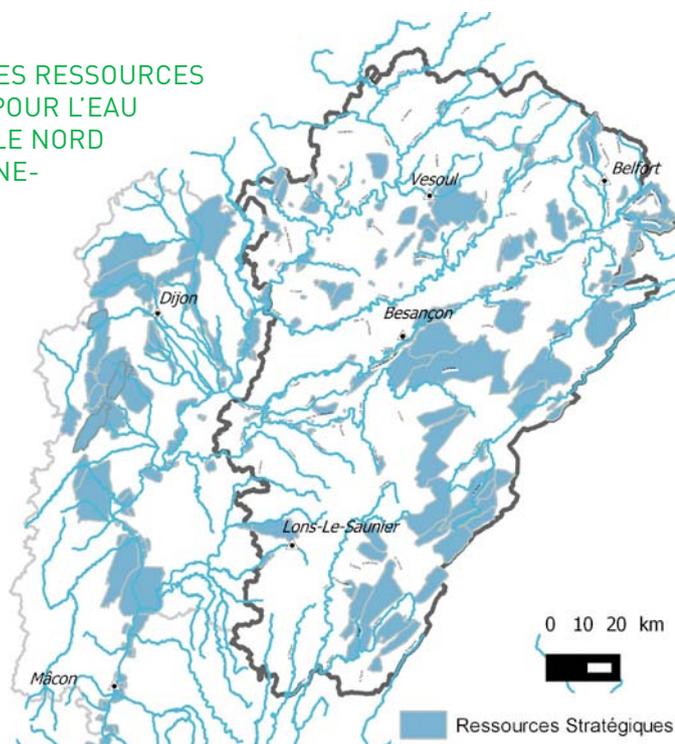
Fruit d'un long travail mené depuis 2008 par l'État et ses partenaires, le recensement des réserves stratégiques en eau a été publié en 2014.

Face aux contaminations récurrentes des eaux souterraines et au risque de manque d'eau lié au changement climatique, il s'agissait d'identifier les ressources en eau souterraine de bonne qualité, importantes en quantité qui ont vocation à satisfaire les besoins en eau potable actuels et futurs.

Une étude innovante sur le massif du Jura a permis d'expérimenter une démarche spécifique sur les aquifères karstiques réputés vulnérables, avec des résultats opérationnels qui identifient des zones prioritaires (moins de 5% de la superficie initiale) sur lesquelles une vigilance accrue des aménageurs est attendue pour un impact minimal.

L'enjeu est maintenant de passer à la reconnaissance de ces ressources stratégiques en les intégrant dans les autres politiques, telles que l'aménagement et l'occupation des sols, afin de créer les conditions optimales pour les conserver en qualité suffisante, compatible avec un usage d'alimentation en eau potable (AEP) pour les générations futures.

DÉLIMITATION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES POUR L'EAU POTABLE DANS LE NORD DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE



Le soutien de l'État à la méthanisation agricole

Le Programme régional de développement de la méthanisation a pour objectif le traitement biologique des déchets et effluents d'élevage. Près de 25 unités de méthanisation fonctionnent actuellement ou sont en phase de construction en Franche-Comté. Elles totalisent une puissance installée en cogénération de 3,2 MW électriques et 3 MW thermiques. Par ailleurs, l'épandage du digestat modifie les pratiques de fertilisation des cultures et des prairies et permet de diminuer l'usage d'engrais minéraux. À ce jour, l'État en Franche-Comté a apporté plus de 6,5 M€ (dont 5 M€ de l'ADEME) de soutien à cette énergie renouvelable, inscrite comme prioritaire dans les objectifs du Schéma régional climat air énergie.



Méthanisation au GAEC Courtois à Ehuns (Haute-Saône)



L'État soutient autonomie fourragère des exploitations et lutte raisonnée contre le campagnol dans le Haut-Doubs

La production fromagère de qualité AOC Comté, Morbier et Mont-d'Or, constitue l'une des activités économiques clés du Haut-Doubs qui a conduit à une spécialisation des parcelles en prairies fauchées ou en prairies pâturées. Cependant, la suppression des haies ou des bosquets, liée à l'agrandissement des parcelles, a entraîné une simplification du paysage. Depuis plusieurs décennies, ces pratiques ont favorisé des pullulations cycliques de campagnol terrestre, avec des pertes économiques et environnementales conséquentes.

Sur trois secteurs représentatifs du massif du Jura, des agriculteurs ont souhaité, avec le soutien de l'État, aller au-delà du plan actuel de lutte raisonnée contre le campagnol via une démarche collective :

plantations de haies, alternance fauche pâture, introduction de cultures... Ces nouvelles pratiques vont recréer des complexes d'habitats favorables à la biodiversité fonctionnelle et permettant d'atténuer les pullulations de campagnols. À terme, les résultats obtenus seront diffusés aux agriculteurs confrontés à la même problématique.

Le projet croise donc trois enjeux : la limitation de l'utilisation de molécules chimiques pour lutter contre le campagnol, la sécurisation des exploitations en termes d'autonomie fourragère et la préservation de la biodiversité sur les parcelles et les territoires environnants (prairies, haies, lisières forestières, faune et flore associées).

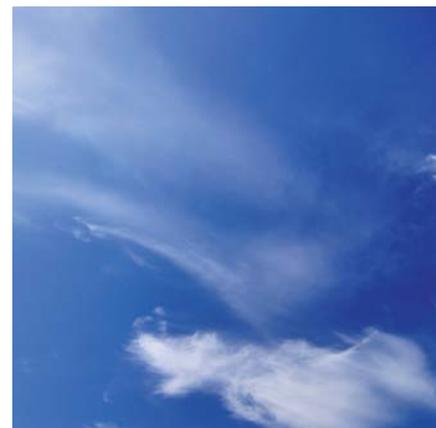
Premières actions concrètes du plan de protection de l'atmosphère pour l'Aire urbaine

Après son approbation en août 2013, le PPA a été immédiatement mis en œuvre avec des actions concrètes : supports de communication mis en ligne et communiqués aux collectivités et partenaires (notamment chauffage au bois performant, brûlage des déchets végétaux, limitation de vitesse pendant les pics de pollution).

Les arrêtés préfectoraux définissant les procédures d'urgence en cas de pic de pollution aux particules PM10 ont été signés en juillet 2014.

Des spots radios expliquant les limitations de vitesse en cas de pic de pollution aux particules sont diffusés sur Autoroute Info (107.7).

La synthèse de l'étude IPSOS de caractérisation du chauffage au bois résidentiel réalisée fin 2013 a été mise en ligne début 2014, puis présentée lors du colloque chauffage au bois de décembre 2014.



Poursuite des aménagements des routes nationales

RN 19 – Déviation de Port-sur-Saône :

Les études préalables aux travaux se sont poursuivies en 2014. Par ailleurs, des accords amiables ont été conclus pour toutes les acquisitions foncières de propriétés bâties et le paiement des indemnités est en cours.

RN 19 – Vesoul Lure :

Sur la section d'aménagement à 2x2 voies de la RN 19 entre Amblans-et-Velotte et Lure, les travaux débutés à l'automne 2013 se poursuivent : les trois premiers ouvrages d'art courants franchissant respectivement la voie ferrée Paris-Bâle, la route départementale d'accès à Bouhans-les-Lure (RD 143) et le ruisseau du Bourbier sont achevés. Les travaux de construction du viaduc de franchissement du ruisseau du Picot et de la voie ferrée reliant Lure à Epinal sont en cours et s'achèveront à l'été 2015.

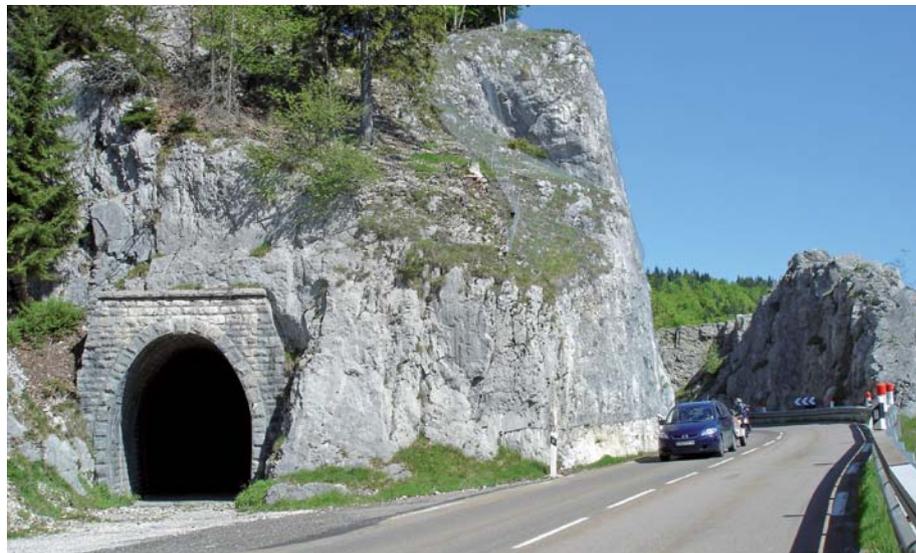
Sur la section entre Vesoul et Amblans-et-Velotte, les études techniques ont été conduites afin de définir les emprises nécessaires à la réalisation ultérieure du projet et ainsi engager les procédures d'acquisitions foncières.

RN 57- Mise à 2*2 voies entre A36 et Devecey :

L'appel d'offres portant sur la réalisation du barreau de la RD 5 déviant la commune de Miserey-Salines a été lancé fin 2014, dans l'objectif de démarrer les travaux en 2015.

RN 57 – Bouclage du contournement de Besançon (section Boulevards Beure)

Les études préalables à la DUP se sont poursuivies en 2014, en relation étroite



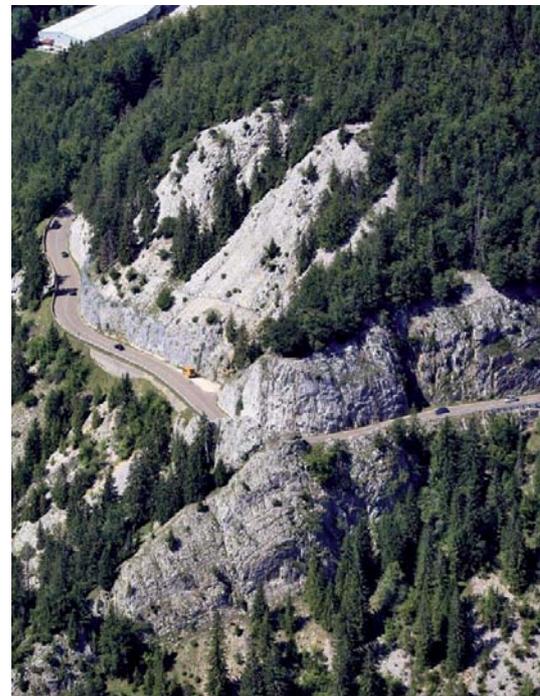
avec l'ensemble des partenaires. Les différentes variantes ont été étudiées en vue d'en vérifier les conditions de faisabilité et d'identifier la variante préférentielle qui sera soumise à la concertation publique.

RN 57 – Franchissement de Pontarlier :

Une étude des différentes solutions d'aménagement du franchissement de Pontarlier par la RN 57 a été conduite en étroite concertation avec les partenaires locaux. Elle a permis de dégager les scénarios préférentiels d'aménagement de l'entrée Sud de Pontarlier à court et moyen termes, qui feront l'objet d'études plus détaillées.

RN 5 – Aménagements entre Morez et Les Rousses :

Les marchés publics relatifs à la rectification du virage du Turu et à l'aménagement du carrefour du Gouland ont été passés dans l'objectif de réaliser les travaux en 2015.





Année décisive pour le projet de réouverture de la ligne Belfort-Delle au trafic des voyageurs

L'État, le Canton du Jura, la Région Franche-Comté, le Département du Territoire de Belfort, la Communauté d'agglomération belfortaine, la Communauté de communes du Sud Territoire, l'Office fédéral des transports et Réseau Ferré de France ont conclu le 1^{er} septembre 2014, en gare de Delle, la convention de financement pour la réalisation des travaux des 22 km de ligne ferroviaire reliant Belfort à Delle. La réouverture commerciale est désormais prévue fin 2017.

Le coût de cette opération s'élève à 110 M€, dont 33 M€ de participation de l'État français. Ce projet transfrontalier est stratégique pour le Nord Franche-Comté, notamment dans le cadre du développement des équipements publics à proximité de la nouvelle gare TGV.

Le soutien de l'État aux projets de transports collectifs urbains : les deux candidats francs-comtois à l'appel à projets national lancé en 2013 ont été retenus

Le projet de bus à haut niveau de service entre la gare Viotte, le campus de la Bouloie et la zone d'activités TEMIS du Grand Besançon bénéficiera d'une subvention de 660 000 €. La troisième phase de la démarche Optymo, offre intégrée associant bus à haut niveau de service, vélos, et automobiles en libre-service du syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort, recevra une subvention de 1,4 M€.

Lauréat de l'appel à projets lancé en 2010, le tramway du Grand Besançon a été mis en service le 30 août 2014, avec 9 mois d'avance sur le calendrier initial. L'État a contribué à hauteur de 30,56 M€ sur les 228 M€ du projet.



ACCROÎTRE L'ATOUT DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

100% des collèges
et des lycées sont en espace
numérique de travail

Le Rectorat poursuit la mise en œuvre de la feuille de route numérique définie en 2013, notamment en accompagnant les collectivités territoriales pour réussir la prise en charge progressive des champs de compétences dont elles ont la responsabilité, conformément à la loi de refondation de l'école.

Le taux de couverture des espaces numériques de travail (ENT) des établissements du second degré atteint désormais une couverture totale du territoire, soit 100% (contre 75% fin 2013 et 38% fin 2012).

Le Rectorat a mis en place des formations hybrides pour accompagner la formation des enseignants, que ce soit sous forme de Mooc (Mooc Scenafor...) ou de parcours sur les plateformes de formation (ENOE Formation et M@gistère). Il anime également un groupe de travail d'un consortium de villes (Besançon, Vesoul, Dole, Pontarlier, Montbéliard, Belfort, Audincourt et Lons le Saunier) afin de proposer un ENT 1^{er} degré régional à l'ensemble des communes. Un référentiel École connecté et un cahier des charges ENT 1^{er} degré ont été produits à destination de l'ensemble des communes de Franche-Comté.



Cinéma de la Maison du peuple,
la Fraternelle, à Saint-Claude

Achèvement de la numérisation des salles de cinéma indépendantes et d'art et essai

La Franche-Comté compte 42 établissements (pour 124 écrans), dont 34 de 1 à 3 écrans, soit une très grande majorité de petites salles indépendantes en zone rurale.

Pour ces petites salles, le passage à la projection numérique représente un coût d'équipement élevé pour lequel l'État a mis en place un dispositif d'aides.

Grâce à cette aide, le parc franc-comtois a complètement achevé cette délicate transition en 2014, sans déplorer la moindre fermeture et en maintenant une fréquentation stable, aux alentours de 3 millions d'entrées annuelles.

Déploiement du très haut débit en Franche-comté

Le plan France très haut débit, adopté par le Gouvernement en février 2013, prévoit la fin de la paire de cuivre (liaison finale téléphonique) au profit d'une fibre optique. L'État y consacre 3 milliards d'€ aux côtés des opérateurs de télécommunication et des collectivités territoriales. L'année 2014 a été marquée par des progrès importants des projets franc-comtois :

◆ Dans le Doubs, le syndicat mixte Doubs Très Haut Débit a lancé les premiers travaux de déploiement de la fibre optique en octobre 2014. Ils constituent le début du déploiement de 36 000 prises optiques et de montée en débit de 8 000 prises à travers les technologies DSL empruntant la paire de cuivre. L'État a donné son accord de principe à un soutien de 9 M€ de ce projet d'un coût de 36 M€.

◆ En Haute-Saône, les premiers travaux de construction des axes optiques sont lancés, ainsi que les études préalables des autres chantiers. Le projet porté par le syndicat mixte Haute-Saône Numérique prévoit le raccordement de tous les foyers au très haut débit d'ici 2020. L'État a donné son accord de principe à un soutien de 21,7 M€ de ce projet d'un coût de 102,3 M€.

◆ Dans le Jura, le Conseil départemental a déposé un dossier pour une première phase de déploiement de 61 000 prises très haut débit d'ici 5 ans, pour un coût de 66 M€ (montant estimatif État : 14 à 22 M€). Par ailleurs, sur une incitation financière de l'État de près de 15%, dans un objectif de cohérence et d'homogénéité des projets, les Conseils départementaux francs-comtois ont adopté une charte en douze points qui détaille leur volonté de faire converger leurs projets (règles de constructions des réseaux, services offerts sur ces réseaux, prix, ...).



Développement économique

100 semaines de Mobilisation et d'Initiatives pour les filières du Haut-Jura

Sur une initiative de l'État, et grâce à son soutien, l'action « 100 semaines de mobilisation et d'initiatives pour les filières du Haut-Jura » (MIF Haut-Jura) a permis le montage de 32 projets, portés par 14 structures, dont :

◆ **Des actions collectives sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) :** organisation d'ateliers portés par Allizé plasturgie autour de la responsabilité sociétale et des valeurs professionnelles de l'entreprise en lien avec les évolutions du contexte économique, des marchés émergents, des organisations et des compétences des salariés.

◆ **Le défi « redressement industriel » par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura :** La démarche vise à soutenir des entreprises présentant des potentialités, mais confrontées momentanément à des difficultés économiques. Il s'agit d'aider les entreprises à sortir d'une phase délicate avec, à terme, un maintien des emplois.

◆ **L'intégration des jeunes dans l'entreprise (Mission locale Sud-Jura) :** Il s'agit de répondre au manque de préparation des jeunes à entrer dans l'entreprise et amener celle-ci à mieux comprendre la jeunesse, son comportement et sa compréhension de l'entreprise. L'opération se traduira par la tenue de plusieurs ateliers pour les jeunes, en présence des entreprises, autour des savoir-être et des compétences transversales à maîtriser et d'une journée événementielle en octobre 2015.

Montagnes du Jura et Massif des Vosges : 2 des 11 destinations touristiques françaises soutenues par l'État pour représenter l'offre touristique française à l'étranger

Suite aux Assises du Tourisme, le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Économie ont mis en place le Contrat de Destination ; l'objectif étant de fédérer acteurs publics et privés autour d'une marque de destination à résonance internationale. Un appel à projet national a retenu 11 destinations, dont Montagnes du Jura et le Massif des Vosges.

◆ Le contrat de destination conforte Montagnes du Jura comme une marque de territoire lisible à l'international, qui regroupe tous les acteurs dans une gouvernance efficace, avec un budget suffisant

pour une promotion à l'international. Il a été signé le 16 décembre 2014 pour une période de 3 ans, 2015-2017, et permet de déployer une stratégie de communication sur les marchés belge, néerlandais, allemand et anglais, mener des actions d'ingénierie et de structuration de l'offre touristique, accroître l'appropriation de la marque et évaluer les résultats induits.

◆ Le Contrat de Destination Massif des Vosges, conclu pour une durée de 5 ans, a pour objectif d'accroître le nombre de nuitées touristiques des clientèles françaises de 10 % et de 15 % pour les clientèles étrangères et de favoriser la création et le maintien de l'emploi localement, en complément, notamment, des activités industrielles. Outre le marché national, cinq marchés internationaux prioritaires sont visés : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse.

Signature des Contrats de destination Massif des Vosges et Montagnes du Jura le 16 décembre au Quai d'Orsay



Changement climatique : colloque organisé par l'ADEME et les deux commissariats d'aménagement de massif

Le changement climatique a déjà des incidences sociales, environnementales et économiques qui impacteront plus ou moins fortement nos territoires et certains secteurs économiques comme celui du tourisme, notamment en moyenne montagne. Pour anticiper ces évolutions, 80 participants représentant les collectivités et les professionnels du tourisme des

massifs du Jura et des Vosges, ainsi que des scientifiques, se sont réunis en octobre 2014 à Pontarlier. Au travers de retours d'expériences, d'éclairages socioéconomiques, de projections climatiques, ils ont porté des regards croisés sur le tourisme et le changement climatique pour partager des constats, identifier les enjeux et opportunités pour leurs

territoires. Cette rencontre, première du genre sur ce sujet, a permis d'amorcer une réflexion collective pour imaginer des voies de développement intégrant la prise en compte du changement climatique dans ce secteur économique majeur au niveau régional.





Le soutien de l'État au massif des Vosges

En 2014, une dizaine de dossiers a été soutenue sur la partie franc-comtoise du massif des Vosges, essentiellement en Haute-Saône. Parmi eux, **le projet de réhabilitation de l'ancienne Filature de Ronchamp, située à proximité du centre-ville et propriété de la communauté de communes de Rahin et Chérimont.**

Ce projet permet de valoriser cet imposant patrimoine industriel tout en créant des espaces à vocation économique, de services aux entreprises et de nouveaux services à la population et ainsi insuffler une nouvelle dynamique au territoire et au centre-bourg. La partie subventionnée au titre de la convention de massif concerne la reconversion d'une surface de bâtiments de près de 1 800 m² en cellules artisanales. La création d'un équipement multi-activités culturel et sportif, de locaux de répétition pour musiques actuelles dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Ensemble pour développer les pratiques musicales » porté par les Pays de Vesoul-Val de Saône et des Vosges Saônoises, mais aussi la réalisation d'une halle, d'un lieu d'exposition en lien avec la Chapelle Notre-Dame du Haut, d'un espace de convivialité, d'un lieu d'hébergement de groupe et d'une liaison douce traversant le territoire intercommunal est également prévue.

Tourisme social dans le massif du Jura : soutien à 3 villages vacances

Trois projets de villages vacances en 2014 ont été soutenus par l'État dans le massif du Jura :

- ◆ Création d'un village de chalets à Maisod, sur les rives du lac de Vouglans,
- ◆ Réalisation de la dernière phase de modernisation du village Cap Vacances à Chapelle de bois,
- ◆ Travaux d'amélioration du centre de vacances Évasion Tonique à Villers le Lac. Ces actions s'inscrivent dans la politique de massif de l'État pour améliorer et diversifier l'offre touristique d'hébergements de qualité et abordables pour les familles à revenus modestes ainsi que pour les scolaires.

Culture

Une saline du haut Moyen-Âge découverte à Grozon, dans le Jura

La construction d'une maison individuelle au cœur du village de Grozon, à l'automne 2014, a donné lieu à une fouille préventive prise en charge en intégralité par l'État.

L'opération, confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), a livré d'exceptionnels témoignages du haut Moyen-Âge.

Jusqu'alors, l'exploitation des sources salées était documentée par de rares mentions trouvées dans des textes du VIII^e siècle. Or, la fouille effectuée dans le Jura a ainsi permis de mettre au jour un bâtiment de chauffe maçonné et un puits de captage appartenant à une saline des VI^e-VII^e siècles. Il n'existe que 4 ou 5 exploitations du sel de ce type connues en France.

D'autres constructions en bois ou mixtes, associant pierre et bois, remarquablement conservées dans ce milieu humide, ont été découvertes, avec des poutres sablières en chêne munies d'encoches diverses, mortaises et une feuillure de porte.

Plus de 1 600 pièces de bois ont ainsi été recueillies. Elles constituent un ensemble unique, correspondant pour l'essentiel à des déchets d'activités artisanales dont l'intérêt dépasse le cadre strict de l'archéologie et ouvre sur le paléo-environnement. L'ensemble de ces vestiges, desservi par un chemin empierré parallèle à la rue principale du village, présente une organisation urbaine dense, observée pour la première fois, sur plus de 2 mètres d'épaisseur.



Transfrontalier

Mieux connaître nos voisins pour faciliter la coopération franco-suisse

Avec 230 km de frontière avec la Suisse, qui court directement le long de 3 cantons (Jura, Neuchâtel, Vaud), la Franche-Comté partage de nombreux enjeux (environnement, mobilité, économie et formation, valorisation touristique, ...) qui nécessitent de travailler conjointement. Pour cela, une bonne connaissance réciproque des institutions politiques, des répartitions de compétences et des organisations administratives est nécessaire. Une séance de formation information s'est ainsi déroulée en mai 2014 à Villers-le-Lac, en présence d'une centaine de participants, avec une présentation de plusieurs sujets : le système politique et institutionnel Helvétique avec le rôle de la Confédération et des cantons (par un conseiller national suisse, équivalent d'un député), le système de formation et de gestion de l'emploi (par un directeur d'École Technique et un chef de service du Canton de Neuchâtel) et les principes d'élaboration et de gestion d'un parc naturel régional en Suisse (par un ancien Conseiller d'État du Canton de Neuchâtel). Une démarche réciproque est prévue, avec une présentation à nos homologues suisses du système institutionnel et administratif français.

Qualité des eaux du Doubs franco-suisse

Le Doubs est un fleuve franco-suisse qui marque par endroit la frontière entre les deux pays. Afin de permettre la restauration de la qualité des eaux de cette rivière, il s'est avéré nécessaire de mettre en place des réflexions bi-nationales dès 2011. En 2014, ces réflexions ont permis de définir de nouvelles conditions de gestion des barrages hydroélectriques pour limiter les impacts de variation de débit (dégâts occasionnés aux frayères, piégeages et échouages des poissons). Ces nouvelles dispositions seront testées en 2015 afin qu'un nouveau règlement d'eau puisse remplacer l'actuel règlement, datant de 1969, et particulièrement obsolète.





L'INTERVENTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT EN 2014 EN FRANCHE-COMTÉ

Au niveau national, l'État a poursuivi en 2014 ses travaux de consolidation de connaissance de ses dépenses à l'échelle régionale.

En Franche-Comté, l'État et ses principaux opérateurs (Universités, Agence régionale de Santé) ont injecté dans l'économie locale **6,3 milliards d'euros** en 2014.

Si ce chiffre est stable par rapport à la valeur 2013, l'analyse sur les principaux postes de dépenses permet d'illustrer les efforts de l'État sur différents domaines :

- ◆ une baisse de 5 % du coût du fonctionnement de l'État en Franche-Comté
- ◆ une hausse de 23 % des mesures fiscales, qui correspond en grande part au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) dont ont bénéficié les entreprises

Par ailleurs, l'effort demandé par le Gouvernement aux collectivités se traduit par une baisse de 7 % de leurs dotations en Franche-Comté.

Dématérialisation des factures des fournisseurs : montée en puissance après l'expérimentation de 2013

Les fournisseurs de l'État ont poursuivi le recours à la dématérialisation de leurs factures. Le taux de dématérialisation des factures atteignait 15,54 % à la fin de l'année 2014. 525 d'entre eux (contre 6 en 2013) ont opté pour ce nouveau dispositif qui a concerné 1 779 factures (59 l'année précédente) pour un montant cumulé de près de 2,7 M€ (87 000 € en 2013).

Dématérialisation au profit des collectivités locales

La dématérialisation permet de réduire le coût de gestion des données budgétaires et comptables des collectivités (supports, traitements, transport,...) et d'en augmenter la fiabilité, tant pour leurs dépenses que pour les recettes.

Le développement des moyens automatisés de paiement s'est poursuivi en 2014. Les usagers peuvent payer par prélèvement ou par internet grâce au dispositif TIPI (Titres Payables sur Internet). Ce dernier leur permet de payer en ligne, par carte bancaire, leurs factures et redevances. Ce service sécurisé est disponible, soit depuis le site internet de la collectivité dont ils

sont redevables, soit depuis tipi.budget.gouv.fr, le site de paiement des produits locaux de la DGFIP.

Plusieurs sessions de formation à la dématérialisation ont été organisées en région. Par exemple, près de 80 secrétaires de mairies ont été formées en Haute-Saône. La ville de Belfort, la communauté d'agglomération et le Conseil départemental du Territoire de Belfort ont également fait l'objet d'un suivi particulier au fur et à mesure de leurs besoins.

De nouvelles collectivités ont mis en place, en 2014, le TIPI, notamment le Conseil départemental du Jura, le Centre hospitalier de Lons-le-Saunier, les établissements publics de santé les plus importants du Doubs (CHRU de Besançon et CH intercommunal de Haute-Comté à Pontarlier)

et de la Haute-Saône (Centre hospitalier intercommunal et Centre hospitalier de Gray). Dans le Doubs, ce sont ainsi près de 23000 paiements au total qui ont été effectués en ligne contre un peu plus de 13000 en 2013. Dans le même temps, le nombre de paiements par prélèvement est

passé de 112000 à 124000. D'autres modes de paiement dématérialisés ont été développés : en Haute-Saône, la carte d'achat a été déployée à Vesoul et Gray, au Centre hospitalier de Gray, au Conseil départemental et au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Enfin, la dématérialisation totale a été mise en place dans différentes collectivités comme la ville de Luxeuil-les-Bains et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Haute-Saône.

Transports exceptionnels : La dématérialisation au service des entreprises

En 2014, l'État a dématérialisé la procédure d'instruction des demandes d'autorisation de transports exceptionnels. Cette « télé-procédure », nommée TEnet, accessible par l'ensemble des acteurs, via Internet, est destinée à améliorer la qualité de délivrance des autorisations.

La Franche-Comté était particulièrement concernée par cet enjeu : plus de 11% des 52 000 demandes annuelles y sont instruites. En effet, la région se caractérise, d'une part, par une implantation

significative d'entreprises industrielles dont certaines productions nécessitent, pour être livrées, des gabarits de transport extrêmement importants et, d'autre part, de la proximité de l'Allemagne et la Suisse avec des axes de transit international routier majeurs. Le dispositif a été présenté aux mandataires, aux entreprises de transport et aux organisations professionnelles de Franche-Comté lors d'une réunion d'information le 4 mars 2014 à Besançon. Depuis le déploiement de la nouvelle application TEnet et son ouverture officielle en octobre 2014, près de 1000 dossiers ont été traités avec la nouvelle application sur les 3 derniers mois de l'année 2014 et on observe depuis une augmentation constante de l'utilisation.

Les records à battre pour la Franche-Comté sont :
819 tonnes, 110 mètres de longueur,
6,65 mètres de largeur et 5,7 mètres de hauteur.

Photo du convoi de GE du 5 mars 2014 (départ turbine).





PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ

Contact

Préfecture de la région Franche-Comté
8 bis, rue Charles Nodier - 25035 Besançon Cedex
Tél. 03 81 25 10 00 - Fax 03 81 83 89 09
services-du-sgar@franche-comte.pref.gouv.fr
www.franche-comte.pref.gouv.fr